

PROCES-VERBAL DE LA REUNION du Conseil Municipal du 24 novembre 2017

PRESENTS : Jean-Michel BERGES, Jean DELPECH, Robert DAROLLES, Régine DUQUESNE, Daniel CABAUP, Claudine LE GUILLOU, Edmond LOZACH, Pierre MENASPA, Michelle TESSIER, Catherine UMHAUER.
ABSENTS EXCUSES : Véronique CHAVANNE, Francis PILOT, Fatima RAFAI, Emmanuel RIEU-CASTAING.
Emmanuel RIEU-CASTAING a donné procuration à Pierre MENASPA

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du 27 octobre 2017
- 2) Estivales Lagorre : budget global, atelier Toutain
- 3) Motion agence de l'eau Adour Garonne/SMDEA
- 4) Régime indemnitaire 2017
- 5) Tarifs 2018
- 6) Cession de créance Maison du Haut-Salat
- 7) Désignation représentants de la Commune pour l'Elaboration du Plan Climat Ait Energie Territorial du Couserans (PCAET)
- 8) Vente terrains à M.Mathias CHEVILLON
- 9) Demande de Mme DOUGNAC Alexandrine

Informations diverses

- Jury remplacement personnel administratif le 21.12.2017
- ECOCERT
- Maison du Haut Salat : plan de cantonnement, DCE, autre (réunion COGEMIP courant décembre)
- Souleille des lannes : avancement
- Master classes d'organistes - information et présentation dossier pour demande subvention
- Rencontre avec l'inspectrice d'académie (29.11.17)
- Point travaux : travaux écluse, Raufaste, voirie (campagne point à temps), bons de commandes signés AZAS – Busage fossé cimetière
- Commission d'aménagement Foncier (réunion le 12/12/2017)
- Groupement de Soulas et AFP Seix-capvert (Travaux et autorisation de travaux)
- Retour sur le congrès des maires
- Cadre budgétaire pour 2018 : annonces du gouvernement DETR, DGF, bonus-malus

Questions diverses

=====
Ouverture de la séance à 20 h
Régine DUQUESNE a été nommée secrétaire de séance

1 - Approbation du compte-rendu du 27 octobre 2017 :

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 - Estivales Lagorre : budget global, atelier Toutain

Point présenté par Cathy UHMAUER

Dans le cadre de la préparation des éléments budgétaires, le bilan des estivales Lagorre 2017 et les perspectives pour l'année 2018 seront présentés. (budget, fréquentation, éléments qualitatifs). Ces éléments sont portés à connaissance du conseil municipal afin que la commission extra-municipale puisse travailler dans une enveloppe déterminée pour la prochaine session 2018.

Il est rappelé que la prochaine session constituera la 10e édition des Estivales Lagorre. Le Conseil Municipal : - **DECIDE** : *de reconduire la manifestation « les Estivales Lagorre » en 2018 sur la base du budget alloué à la commission extra-municipale en 2017, soit 8000.00 €, *de mobiliser 2000.00 € sur le budget des subventions exceptionnelles dans le cadre de l'enveloppe budgétaire des 40 000.00 € destinés aux Associations, *de transmettre les dossiers de demande de subvention au Conseil départemental, au Conseil Régional et à la DRAC dès réception des dossiers de demande de subvention en mars 2017, *de demander à la Commission extra-municipale de monter les dossiers de subventions autres que celles déjà sollicitées par la Commune (Conseil Départemental, Conseil Régional, DRAC).

Vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

3 - Motion agence de l'eau Adour Garonne/SMDEA

Lecture a été donnée à l'assemblée de la motion votée par le SMDEA lors de sa séance du 26 octobre 2017 « L'Assemblée Générale exprime sa très grande inquiétude, quant au désengagement de l'Etat du financement de certaines politiques nationales qui sont de sa responsabilité, comme les parcs nationaux, la biodiversité ou l'office national de la chasse. Elle rappelle que les crédits de l'Agence de l'Eau et les prélèvements de 66 millions d'€, soit 20% du budget global de l'Agence constituent un véritable détournement du principe « l'eau paye l'eau ». 38 millions d'euros sont prélevés pour financer des organismes d'Etat, tels que les parcs nationaux, la biodiversité et l'office national de la chasse. Ces prélèvements conséquents vont se traduire par une réduction des subventions concernant les programmes d'investissement de l'eau et de l'assainissement, et entraîneront en conséquence une augmentation des tarifs payés par les usagers ». Le Conseil Municipal : - **APPROUVE** cette motion. - **AUTORISE** Madame le Maire à la transmettre à Madame La Préfète

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - Régime indemnitaire 2017

La proposition de régime indemnitaire consiste à reprendre les décisions prises par délibération du 17 décembre 2010. Elles font l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence sont revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire. Pour 2017 aucune modification n'est apportée par rapport à 2016.

Vote : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

5 - Tarifs 2018

Il y a lieu, à compter du 1er Janvier 2018, de réviser les différents tarifs : locations (salles, appartements, bâtiments), droits de place, concessions cimetières, CLAE, photocopies, ...)

Le principe proposé est le suivant :

- pour les bâtiments (location), augmentation à la date anniversaire de la location, en fonction de l'IRL (Indice revalorisation des loyers)
- pour le reste, application de l'indice du coût de la vie actuellement aucun changement
- si l'ICV était <0, les tarifs ne seraient pas modifiés par rapport à l'année précédente.
- Si l'ICV est >0, les tarifs sont augmentés de l'ICV.

A ce jour, l'ICV sur l'année glissante sept 2016 - sept 2017 étant négatif, je vous propose de ne pas augmenter les tarifs liés à l'ICV.

Certains commerçants relèvent de conventions d'occupation du domaine public :

- DOUGNAC-GALANT Alexandrine « convention d'occupation du domaine public pour l'installation du cabanon d'une superficie de 6 M2 pour un coût de 48,00 €/an ». Convention signée pour les périodes estivales allant du 1^{er} juin 2017 au 31 mars 2020. L'installation de sa terrasse a également fait l'objet de la signature d'une convention d'occupation du domaine public le 31 mai 2017, elle a été accordée du 1^{er} juin au 31 octobre 2017 et consentie à titre gratuit.

- SARL L'ESCALE « Pizzas » « convention d'occupation du domaine public signée le 7.06.2014 pour un coût de 512.69 €/an 2017 ».

Le Conseil Municipal : - **DECIDE** de voter les tarifs de l'annexe ci-jointe en conformité avec les principes proposés. - **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Cession de créance Maison du Haut-Salat

Dans le cadre des travaux de la maison du Haut Salat, à fin de couvrir les délais de recouvrement des subventions des collectivités publiques (État, Région, Département), je vous propose de recourir à un emprunt de cession de créance. Le principe est le suivant : L'organisme bancaire avance les fonds à hauteur des subventions à recouvrer. L'organisme bancaire recouvre directement les fonds auprès des collectivités à facture acquittée. Pour rappel, ce même principe a été adopté pour des travaux de voirie et sur les bâtiments communaux en 2016. Le Crédit Agricole nous a donc fait une offre en ce sens dont vous trouverez les éléments en annexe.

Le Conseil Municipal : - **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée un prêt aux caractéristiques suivantes :

Prêt :

Montant emprunté	: 1 140 000 €
Durée	: 18 mois
Taux variable	: E3M flooré à 0 + 1,20%
Périodicité	: trimestrielle
Amortissement	: In fine
Type différé	: Amortissement
Durée différée	: 15 mois
Frais de dossier	: 2 850 €
Garantie	: Cession de créances – Inscription au budget

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document permettant le règlement de cette affaire.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Désignation représentants de la Commune pour l'Elaboration du Plan Climat Energie Territorial du Couserans (PCAET)

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées nous demande de désigner les représentants de la commune pour l'élaboration du PCAET et nous informe que selon l'article R. 229-53 du Code de l'Environnement et du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et conformément à la délibération de prescription du PCAET du 06 juillet 2017, de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Ce document à vision stratégique a pour objectif de définir une politique énergétique et écologique ambitieuse à l'échelle du Couserans. Dans ce cadre les élus du Couserans ont décidé d'engager une démarche de « Territoire à Energie POSitive » (TEPOS) à l'échelle 2050.

Pour ce faire, les objectifs stratégiques et opérationnels porteront à minima sur les domaines suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Adaptation au changement climatique.

Le diagnostic stratégique, à l'échelle du territoire et de la collectivité permettra de construire la stratégie territoriale et le programme d'actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire, d'ici 2024.

Le programme d'action identifiera des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L. 100-2 du code de l'énergie. Il précisera les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Enfin, les élus de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées ont souhaité mettre en place une large concertation tout au long de la procédure (cf. délibération de prescription ci-jointe). Vous serez donc conviés aux différentes instances de travail autour du projet.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir remplir et nous retourner le bordereau ci-joint, dans un délai de deux mois, afin de nous faire connaître le représentant de votre structure, désigné à cet effet.

Le Conseil Municipal **DESIGNE** : **Mmes DUQUESNE Régine, LE GUILLOU Claudine, TEQUI Christine, Mr CABAUP Daniel** comme représentants de la commune qui seront en charge du suivi de l'étude PCAET Couserans.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - Vente terrains à M.Mathias CHEVILLON

M.Mathias CHEVILLON ayant droit sur des parcelles via la convention de pâturage signée dans le cadre de l'AFP SEIX ESBINTZ, nous sollicitons par courrier en date du 12 mars 2017 pour l'acquisition de parcelles communales aux lieux-dits « Sarrat de Broué » E 1927-1928-1929-1930, « Esbins » E 1940-2050-2054-2061-2064, pour la réalisation d'améliorations pastorales (accès, terrassement, stockage fourrage et matériel). Après acceptation de M.Mathias CHEVILLON, nous avons remis l'achat des parcelles 2050-2054-2061.

La superficie totale à acquérir par M.Mathias CHEVILLON est donc de 5146 M2.

Après renseignements pris auprès des services de la SAFER à FOIX le prix moyen sur le secteur est de 700 à 900 euros/l'hectare. Il y a lieu de fixer le prix de vente de ces parcelles au prix de 700 €/l'hectare.

Le Conseil Municipal : - **DECIDE** de procéder à la vente à M.Mathias CHEVILLON - Esbintz - 09140 SEIX, des parcelles cadastrées : section E - N° 1927-1928-1929-1930-1940-2064 d'une superficie totale de 5146 M2, par acte authentique en la forme administrative, pour la somme de 360.22 €. Les frais seront à la charge de l'acquéreur. - **CONFIE** à la société Cathar'ACTE la prestation de rédaction de l'acte d'acquisition en la forme administrative et la préparation des dossiers de publication au bureau des Hypothèques. - **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous documents relatifs à cette transaction.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 - Demande de Mme DOUGNAC Alexandrine

Madame Alexandrine Dougnac, comme l'année dernière, nous sollicite pour l'installation du cabanon, conformément à ce qui a été mis en place cet été 2017. Pour rappel, un courrier a été adressé cet été au service de la préfecture pour répondre à leurs sollicitations au regard d'une prétendue création de bar de nuit, ce qui en aucun cas ne peut être retenu. Je vous rappelle par ailleurs qu'une réunion s'était tenue avec Alexandrine Dougnac pour l'appeler à être vigilante sur les nuisances sonores que pourraient engendrer éventuellement la mise en place de ce cabanon, ce qui me semble avoir été entendu. Je vous invite donc à statuer sur cette demande comme nous l'avons fait l'année dernière. Le Conseil Municipal : - **DO NNE** un avis favorable à cette demande. - **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

•Informations diverses

Jury remplacement personnel administratif le 21.12

- Le jury pour le remplacement du personnel administratif aura lieu le jeudi 21 décembre à 18 h, 3 candidates seront reçues.

ECOCERT

Point présenté par Claudine LE GUILLOU

Maison du Haut Salat : plan de cantonnement, DCE, autre (réunion COGEMIP courant décembre)

Une réunion est programmée en fin de cette année afin d'envisager le plan de cantonnement définitif pendant toute la durée des travaux. Marie-Christine Faulon m'informe par ailleurs que le plan transmis il y a quelques semaines peut être revu en profondeur, cela s'avérera nécessaire. Par ailleurs, je vous informe que la consultation des entreprises pour les travaux était en cours jusqu'au 1er décembre 2017. Nous serons donc amenés à tenir une CAO rapidement une fois le délai de consultation expiré. Cette date n'est pas encore calée à ce jour.

Souleille des lannes : avancement

Suite à la réunion du 25 octobre 2017, durant laquelle avait été évoqué la remise d'un dossier à la commission TSI, Vacancéole a transmis son dossier mercredi dernier à Monsieur Bourgeois pour instruction par la commission qui se tiendra le 28 novembre.

Pour rappel Monsieur Bourgeois dans son message du 26 octobre évoque les principales conclusions de la réunion et en particulier:

« La caisse des dépôts a favorablement accueilli le projet et l'oriente prioritairement vers le TSI, cela permet de pallier la difficulté de trouver un troisième co investisseur. Nous allons expertiser le BP d'exploitation de Vacancéole ainsi que les coûts de réhabilitation, présenter et identifier les variables, ajuster pour trouver un équilibre à l'opération (optimisation des coûts d'investissement et de leur financement via notamment une subvention d'investissement, plus fort loyer de Vacancéole ...) »

Ces éléments sont positifs même si tout n'est pas réglé : accord formel de la caisse des dépôts et consignations en intégrant ce dossier au comité de programmation de fin 2017, structure juridique retenue (SEMOP privilégiée), relations contractuelles et juridiques entre la collectivité et la SEMOP. A l'issue de la commission DSI, le conseiller foncier en montage complexe de la caisse des dépôts et consignations, nous donnera les réponses à ces différentes questions. Un appel téléphonique sera lancé très prochainement pour envisager en amont des résultats de la Commission et les possibilités à mettre en œuvre rapidement.

Master classes d'organistes - information et présentation dossier pour demande subvention – Note

L'objet de cette note est de trouver des financements pour acquérir un orgue de chœur polyvalent afin d'organiser des Master-Class à vocation liturgique dans le Haut Couserans. Le public visé est celui des personnes accompagnant les offices à l'orgue.

- Budget prévisionnel.

Un instrument a été identifié dans la région de Monaco (voir annexe). L'achat et l'installation nécessitent un budget d'environ 25.000 / 30.000 euros.

- Porteur du projet

Vera Zveguintseva (voir annexe), organiste et porteur du projet, s'engage à organiser une première Master-Class en juillet 2018 si elle a la certitude de disposer d'un tel instrument pour cet été.

- Pourquoi le Haut Couserans ?

La région du Haut Couserans dispose de nombreux atouts pour organiser des Master-Class.

Parmi ceux-ci:

- capacité d'hébergement,

- vocation touristique,

- absence d'orgue similaire dans un rayon de 50 km. Les orgues de St Girons et de St Lizier, classés monuments historiques, sont dédiés à des répertoires très précis.

- la personne-ressource: Vera Zveguintseva dont le cv donnera toutes les garanties sur son expérience de l'animation d'une Master-Class.

- Perspectives de développement

Cet orgue constituerait un point de cristallisation pour développer d'autres activités : concerts, festivals, école de musique, création musicale, enregistrements, etc.

- Prochaine étape

Après réception des accords de principe, une association Loi 1901 baptisée 'Orgue en Haut Couserans' sera créée pour encadrer administrativement les activités associées à cet orgue.

- Annexe

Diplômée du Conservatoire de Saint-Petersbourg en piano (classe de Y.Pougatch) et en orgue (classe de T.Tchaussova et Y.Semionov), Vera Zveguintseva reçoit l'enseignement de grands maîtres internationaux: P.Hurford, P.Planiavsky, N.Bethke, P.Crivellaro, J.Guillou, A.Rotkopf, I.Koloss. C'est en Allemagne qu'elle rencontre J-P.Imbert, qui l'accepte dans sa classe d'orgue à la Schola Cantorum Paris où elle va passer 2 ans.

En 2001, Vera Zveguintseva obtient son Diplôme de concert avec mention Très Bien. Elle continue à travailler comme accompagnatrice et professeur de piano dans cet établissement.

En outre, elle est professeur invitée dans des master-classes à Ratzeburg (Allemagne) et à Colombes (France) où elle enseigne en 4 langues (français, russe, allemand, anglais). De 2003 à 2010, elle est organiste-titulaire de la paroisse Saint-Germain de Charonne à Paris dont dépend le cimetière du Père-Lachaise.

En 2004, elle participe comme interprète au Concours de compositions pour orgue à Nice.

En 2006, Vera Zveguintseva enregistre l'intégrale des œuvres d'Alexander Glazounov pour orgue. Ce CD est une première mondiale. Le deuxième CD « Une promenade musicale » sort en 2017.

Elle se produit comme soliste et en ensembles en France, Allemagne, Russie et Finlande. Son répertoire comprend la musique de 6 siècles. A côté de chefs-d'œuvre, Vera joue la musique peu connue. Les créations ne sont pas rares dans ses programmes. Quelques œuvres lui ont été dédiées. Parmi ses prestations remarquables, on citera « Les villes d'Europe en musique et en poésie », « Dramatisme et humour dans la musique d'orgue », « Les pièces d'orgue inspirées par la musique traditionnelle », les concerts en duo avec le contre-ténor J.F.Lefevre, avec la mezzosoprano Mariam Sarkissian, ténor Loïc Geffray ou à 4 mains avec l'organiste Lilia Kouznetsova.

L'orgue envisagé :

Rencontre avec l'inspectrice d'académie :

La rencontre a été reportée au 29 novembre. Pour autant les éléments d'effectifs pour l'année prochaine sont assez alarmants dans la mesure où seuls 20 enfants seraient scolarisés à l'école maternelle. Je vous tiendrai au courant des échanges de La réunion avec l'inspectrice.

Commission d'aménagement foncier :

KILANI Karim est en charge de l'aménagement foncier au sein du conseil départemental de l'Ariège, il m'informe que le cabinet de géomètre retenu par le conseil départemental et le cabinet Dergeorges et Labourdette de Pau. Il a été convenu de réunir la commission communale d'aménagement foncier le 12 décembre afin :

- présenter les géomètres aux membres de la commission,
- préciser les grandes étapes de la procédure à mettre en œuvre,
- définir les travaux que la commission est la sous-commission aurons à réaliser dans les mois à venir.

Groupement de Ssoulas et AFP SEIX CAPVERT :

AFP SeiX-Capvert : Suite à la demande de Samuel Ginestet, relative au terrassement d'une parcelle dans le périmètre de l'AFP Sex Capvert, le bureau du syndic s'est prononcé favorablement sur cette demande. Les adhérents de l'association les amis de Capvert ne peuvent plus depuis cette année disposer de la parcelle qui se trouve au centre du hameau de Faup. Cette solution permet donc de résoudre ce problème. L'association bénéficiera donc d'un espace pour les deux repas annuels qui s'y déroulent.

Soulas : Point présenté par Régine DUQUESNE

Point travaux : travaux écluse, Raufaste, voirie (campagne point à temps), bons de commandes signés AZAS – Busage fossé cimetière :

Écluse : la réunion de chantier s'est tenue en début de semaine en présence du maître d'œuvre, de la société Malet, des conseillers municipaux. Madame Molles, pharmacienne à SEIX, a été invitée à cette réunion compte-tenu du rejet par l'ARS de son transfert vers le rond-point d'OUST.

Raufaste : les travaux d'enlèvement de la souche seront mises en œuvre dans les prochaines semaines. Le devis d'un montant de 360.00 € a été signé, les travaux devraient être réalisés pour la fin novembre.

Cimetière : les travaux de réfection du mur du cimetière seront réalisés par les agents communaux.

Les travaux suivants ont été commandés à l'entreprise MALET (le COUM – empierrement , busage fossé terrains campagne d'en bas).

Retour sur le congrès des maires :

Cadre budgétaire pour 2018 : annonces du gouvernement DETR, DGF, bonus-malus

Questions diverses :

La séance a été levée à 24h30